



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 1^{er} FEVRIER 2010

L'an DEUX MILLE DIX et le PREMIER FEVRIER, le Conseil Municipal de la Commune d'AGDE s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du Maire.

Présents : MM. et Mmes : D'ETTORE, FREY, KELLER, VIBAREL, NADAL, MOUYSSET, TOBENA, LAMBIES, DRUILLE, HOULES, THERON, MILLAT, ANTOINE, SALGAS, MANGIN, MAERTEN, CHAILLOU, KERVELLA, NUMERIN, RUIZ, LABATUT, MATTIA, OULIEU, COUQUET, GARRIGUES, TROISI, PASCUAL, DUBOIS,

Mandants :

Mme. BECHAUX
M. GLOMOT
Mme DENESTEBO
M. TERRIBILE
M. GRIMAL

Mandataires :

M. LE MAIRE
M. FREY
M. TROISI
Mme GARRIGUES
Mme PASCUAL

Absents : Mme SABATHIER, M. JENE

- Appel des membres du Conseil Municipal ;
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2009 à L'UNANIMITE;
- M. FREY a été désigné secrétaire de séance à l'UNANIMITE.

A NOTER : - départ de M. TROISI à 20h30 avant le vote de la question N° 22,
- départ de M. COUQUET à 20h32 avant le vote de la question N° 23.

La question N° 29 intitulée « centre social – convention » a été retirée de l'ordre du jour.

1. BP 2010 ville

Le budget primitif 2010 du budget principal de la ville s'élève à 86 462 397 € dont 62 133 040 € en fonctionnement et 24 329 357 € en investissement.

Les charges à caractère général s'élèvent à 12 528 428 €, les frais de personnel à 29 383 600 € ; les impôts et taxes représentent 42 852 550 € et les dotations et participations 13 541 444 €.

Il intègre les propositions nouvelles 2010, en particulier les crédits de paiement des AP en cours. Les résultats excédentaires et les reports de l'exercice antérieur seront repris au Budget supplémentaire 2010, après le vote du Compte Administratif.

Les recettes de fonctionnement permettent de dégager un virement de 2 884 427 € soit un autofinancement total de 3 913 997 € (virement + amortissement – travaux en régie)

Le montant des dépenses d'équipement brut s'élève à 9 677 972 €.

Ces dépenses seront financées par un emprunt de 6 153 459 €.

Le conseil après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 25 POUR – 7 CONTRE : Mme GARRIGUES + PROC, M. TROISI + PROC, Mme PASCUAL + PROC, Mme DUBOIS – 1 ABSTENTION : M. COUQUET**

- Approuve, après l'avoir examiné, le budget primitif 2010 du budget principal de la ville présenté par nature et chapitre,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits, d'article à article, à l'intérieur d'un même chapitre.

2. Budget Primitif 2010 - Budget annexe EAU

Le budget primitif 2010 du budget annexe de l'eau s'élève au total à 2 315 469 € dont 1 477 192 € en fonctionnement et 838 277 € en investissement.

Il intègre les propositions d'investissement nouvelles 2010, en particulier les crédits de paiement des AP en cours (extensions de réseaux).

Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 667 551 € (dont 127 808 € consacrés à diverses extensions de réseaux ; 200 000 € aux réseaux centre port et 35 000 € à divers recalibrage de réseaux).

Il se caractérise par le maintien de la surtaxe communale à son montant 2009, soit 0,32 euros HT par m³ distribué.

Le conseil après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 25 POUR – 7 CONTRE : Mme GARRIGUES + PROC, M. TROISI + PROC, Mme PASCUAL + PROC, Mme DUBOIS – 1 ABSTENTION : M. COUQUET**

- Approuve, après l'avoir examiné, le budget primitif 2010 du budget annexe EAU présenté par nature et chapitre,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits, d'article à article, à l'intérieur d'un même chapitre.

3. Budget Primitif 2010 - Budget annexe ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2010 du budget annexe de l'assainissement s'élève au total à 4 416 589 € dont 1 924 810 € en fonctionnement et 2 491 779 € en investissement.

Les charges de fonctionnement correspondent à 130 829 € de charges courantes, 136 100 € de frais de personnel et 589 000 € de frais financiers.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement du produit de la surtaxe et autres redevances pour 1 126 620 € et de la prime d'épuration pour 628 000 €.

Il intègre les propositions d'investissement nouvelles 2010, en particulier les crédits de paiement des AP en cours (extensions de réseaux).

Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 1 363 190 €.

Il se caractérise par le maintien de la surtaxe communale à son montant 2009, soit 0,30 euros HT par m³ distribué.

Le conseil après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 24 POUR – 7 CONTRE : Mme GARRIGUES + PROC, M. TROISI + PROC, Mme PASCUAL + PROC, Mme DUBOIS – 1 ABSTENTION : M. COUQUET – Mme MOUYSSSET étant sortie**

- Approuve, après l'avoir examiné, le budget primitif 2010 du budget annexe ASSAINISSEMENT présenté par nature et chapitre,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits, d'article à article, à l'intérieur d'un même chapitre.

4. Budget Primitif 2010 – Budget annexe des Cayrets

Le budget primitif 2010 du budget annexe du PAE des CAYRETS s'élève au total à 823 180 € dont 743 180 € en investissement et 80 000 € en fonctionnement.

Les dépenses de travaux sont prévues à hauteur de 557 000 €.

L'équilibre de cet investissement est réalisé par les participations des constructeurs (332 090 €), le fonds de compensation de la TVA (126 642 €) et l'inscription prévisionnelle d'emprunt à hauteur de 284 448 €.

Le conseil après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 24 POUR – 7 CONTRE : Mme GARRIGUES + PROC, M. TROISI + PROC, Mme PASCUAL + PROC, Mme DUBOIS – 1 ABSTENTION : M. COUQUET – Mme MOUYSET étant sortie**

- Approuve, après l'avoir examiné, le budget primitif 2010 du PAE DES CAYRETS présenté par nature et chapitre,
- Autorise Monsieur Le Maire à effectuer des virements de crédits d'article à article, à l'intérieur d'un même chapitre.

5. Budget Primitif 2010 – Budget annexe du golf

Le budget primitif 2010 du budget annexe du GOLF s'élève au total à 1 949 100 € dont 486 300 € en investissement et 1 462 800 € en fonctionnement.

Les résultats excédentaires et les reports de l'exercice antérieur seront repris au Budget Supplémentaire 2010, après le vote du Compte Administratif.

Ce budget est équilibré sans aucune subvention du budget principal de la Ville. Les recettes de fonctionnement permettent de dégager un virement de 204 274 € soit un autofinancement total de 278 890 € (virement + amortissements).

Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 390 000 € dont 300 000 € consacrés aux premières études et acquisitions pour l'extension du GOLF.

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'autofinancement et par l'inscription prévisionnelle d'un emprunt de 207 410 €.

Le conseil après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 24 POUR – 7 CONTRE : Mme GARRIGUES + PROC, M. TROISI + PROC, Mme PASCUAL + PROC, Mme DUBOIS – 1 ABSTENTION : M. COUQUET – Mme MOUYSET étant sortie**

- Approuve, après l'avoir examiné, le budget primitif 2010 du golf présenté par nature et chapitre,
- Autorise Monsieur Le Maire à effectuer des virements de crédits d'article à article, à l'intérieur d'un même chapitre.

6. Budget Primitif 2010 – Budget annexe ZAC Richelieu Rochelongue

Le budget primitif 2010 du budget annexe de la ZAC Richelieu-Rochelongue s'élève au total à 218 000 € dont 78 000 € en investissement et 140 000 € en fonctionnement.

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'autofinancement.

Le conseil après en avoir délibéré **A LA MAJORITE : 26 POUR – 7 CONTRE : Mme GARRIGUES + PROC, M. TROISI + PROC, Mme PASCUAL + PROC, Mme DUBOIS**

- Approuve, après l'avoir examiné, le budget primitif 2010 de la ZAC RICHELIEU ROCHELONGUE présenté par nature et chapitre,
- Autorise Monsieur Le Maire à effectuer des virements de crédits d'article à article, à l'intérieur d'un même chapitre.

7. Surtaxe eau et assainissement

Dans le cadre du vote des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, il vous est proposé de maintenir les surtaxes de l'eau et de l'assainissement au même niveau que 2009, à savoir :

- Surtaxe Communale de l'EAU : 0,32€ HT/m³
- Surtaxe Communale de l'ASSAINISSEMENT : 0,30€ HT/m³

Le conseil après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 25 POUR – 7 CONTRE : Mme GARRIGUES + PROC, M. TROISI + PROC, Mme PASCUAL + PROC, Mme DUBOIS – 1 ABSTENTION : M. COUQUET**

- Maintient le montant de la surtaxe communale de l'eau à 0,32 € H.T par m³,
- Maintient le montant de la surtaxe communale de l'assainissement à 0,30 € H.T par m³.

8. Vote des taux

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire ont été examinées les orientations et les objectifs de la Ville, en matière financière.

C'est dans le cadre de cette stratégie financière que s'inscrira l'équilibre du Budget Primitif 2010 et que seront fixés les taux d'imposition.

Il a été proposé de maintenir les taux d'imposition de 2009.

Le conseil après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 25 POUR – 7 CONTRE : Mme GARRIGUES + PROC, M. TROISI + PROC, Mme PASCUAL + PROC, Mme DUBOIS – 1 ABSTENTION : M. COUQUET**

➤ Décide de fixer les taux d'imposition 2010 comme suit :

Taxe d'habitation	18,99 %
Foncier bâti	25,46 %
Foncier non bâti	65,02 %

9. Casino du Cap d'Agde - Affectation des sommes imputées au compte 471

Conformément au cahier des charges du Casino, les recettes supplémentaires émanant de l'application de la loi du 3 avril 1995 sont affectées au compte 471 et doivent être utilisées pour financer soit des extensions du bâtiment, soit des embellissements intérieurs ou extérieurs, soit des travaux contribuant à l'embellissement de la station.

Le montant inscrit au compte 471 au titre des saisons 2008 – 2009 est de 95 588 €.

En accord avec le comité de pilotage et la société du CASINO, il a été proposé d'affecter la totalité des montants inscrits au compte 471 pour les saisons 2008 – 2009, 2009 – 2010, 2010 – 2011 et 2011 – 2012 pour le financement des travaux de rénovation intérieure du Casino. La totalité des sommes des années suivantes financera des investissements réalisés par la Ville.

Le conseil après en avoir délibéré **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'imputer au compte 471 les travaux de rénovation intérieure du Casino : 95 588 € au titre de la saison 2008 – 2009,
- De dire que les montants du compte 471 au titre des trois saisons suivantes seront affectés à cette opération.

10. Autorisations de programme présentées lors du BP 2010

Certains projets d'investissement de la Ville, présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ont un caractère pluriannuel et ont fait l'objet d'autorisations de programme.

Il est nécessaire, en fonction du déroulement de ces opérations, de repréciser la répartition prévisionnelle des crédits de paiement, de confirmer ou réactualiser l'autorisation de programme. Pour d'autres projets, il est également souhaitable de créer de nouvelles autorisations de programme.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des engagements à effectuer ; les crédits de paiements sont inscrits au budget de l'exercice.

Ainsi, le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur les autorisations de programme suivantes et leurs crédits de paiement.

I – BUDGET PRINCIPAL

AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS

- 1 - Espace sportif des champs blancs
- 2 - Groupe scolaire du littoral
- 3 – Plan d'action cœur de ville
- 4– Moulin des Evêques
- 5– Ceinture verte
- 6– Extension cimetière
- 7– Office tourisme cœur de ville
- 8– Route de Rochelongue
- 9 – Espaces publics centre port
- 10 – Pontons du Grau
- 11– Centre Aquatique Champs Blancs

Amélioration et entretien

- 12 – Amélioration et entretien bâtiments
- 13 – Développement durable

- 14 – Environnement
- 15 – Réseaux éclairage public
- 16 – Réseau pluvial
- 17 – Urbanisme
- 18 – Voirie

AUTORISATIONS DE PROGRAMME A SOLDER

- 19 – Ecole de musique
- 20 – Aménagement du quai Commandant Réveille
- 21 – Réaménagement de la place du jeu de ballon

II – BUDGETS ANNEXES

Eau

- 1 - Gestion durable de la ressource en eau
- 2 - Extension des réseaux d'eau

Assainissement

- 3 - Sécheur de boue
- 4 - Extension des réseaux d'assainissement
- 5 - Extension des réseaux d'assainissement 2009 – 2013

Ces différentes autorisations de programme sont détaillées, ci-dessous :

I – BUDGET PRINCIPAL

1 – Espace sportif des champs blancs

Il s'agit du solde des paiements à effectuer concernant les travaux d'aménagement du bâtiment et du terrain de sport. Les crédits de paiement sont ainsi réajustés :

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT 2010
Espace sportif des Champs blancs APBJ 20	4 504 280,00 €	4 329 481,83 €	147 560,00 €

Les crédits de paiement seront inscrits sur le budget principal à hauteur de 147 560 €. Il reste à percevoir un solde de subvention de 34 558 € de la FNDS en 2010.

2 – Groupe scolaire du littoral

C'est le solde des paiements à effectuer pour cette réalisation.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT 2010
GRUPE SCOLAIRE DU LITTORAL PBE 06 01	4 620 634,85 €	4 578 792,54 €	41 054,00 €

Il reste à percevoir un solde de subvention de 1 193€ de la Région et de 8 431,50 € de l'ADEME en 2010.

3 – Plan d'actions cœur de ville

Cette AP concerne divers aménagements urbains, de voirie et des appontements.

Les crédits de paiement 2010 concernent la place de la Glacière, la réalisation d'appontements sur les quais de l'Hérault et le solde des paiements à effectuer pour les travaux place Conesa.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT 2010	CREDITS DE PAIEMENT 2011
Plan d'actions cœur de ville APT 21	1 300 000,00 €	870 816,66 €	300 577,00 €	128 606,00 €

4 – Moulin des Evêques

Cette AP concerne l'acquisition de la nouvelle salle des fêtes et l'aménagement des abords de ce bâtiment et de l'avenue du 8 mai. Les crédits de paiement 2010 concernent l'équipement de la nouvelle salle de fêtes, la fin des travaux d'aménagement des abords de ce bâtiment, et la réfection de l'avenue du 8 mai.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT 2010
Moulin des Evêques APBC 22	4 222 800,00 €	3 664 362,50 €	499 762,00 €

Une recette de cession de terrain a été perçue en 2009 à hauteur de 148 400 €. Une subvention du Conseil Général de 110 000 €, pour la réfection de l'avenue du 8 mai, est inscrite en 2010.

5 - Ceinture verte

Il s'agit de la réalisation du réseau de piste cyclable dans la liaison Est-Ouest entre Rochelongue et les berges de l'Hérault. En 2010, sera réalisé le tronçon entre la route de Guiraudette et sa jonction avec la route de Saint Vincent au niveau de Notre Dame de l'Agenouillade.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT	
			2010	2011
Ceinture verte APV 23	765 000,00 €	307 627,17 €	230 000,00 €	227 370,00 €

6 – Extension cimetière

La réalisation de l'extension du cimetière a été décalée d'une année et aura lieu entre 2010 et 2013.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT			
			2010	2011	2012	2013
Extension cimetière APV 24	1 400 000,00 €	174 035,54 €	231 964,00 €	344 000,00 €	350 000,00 €	300 000,00 €

7 – Office tourisme cœur de ville

Les travaux d'aménagement des locaux libérés par la trésorerie municipale pour accueillir l'Office du Tourisme et les Métiers d'Art en Cœur de Ville auront lieu entre 2010 et 2011.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT	
			2010	2011
Office tourisme cœur de ville APT 25	2 100 000,00 €	60 616,66 €	500 00,00 €	1 539 383,00 €

Des subventions et participations sont prévues à hauteur de 702 000 € en 2011.

8 – Route de Rochelongue

Les travaux sont situés dans la portion de la route de Rochelongue comprise entre le boulevard Pompidou et la voie rapide. Ils concernent la réalisation des revêtements, trottoirs, voies douces, parkings au droit du cimetière, plantations et éclairage.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT 2010
Route de Rochelongue APV 26	1 600 000,00 €	431 955,28 €	1 168 000,00 €

Une participation de 695 398,20 € du Conseil Général de l'Hérault a été perçue en 2008.

9 – Espaces publics centre port

Ce programme de restructuration des espaces publics du centre port (quais, places, reconfiguration du bassin) et de traitement des liaisons avec l'avenue des sergents et la première couronne de parking va démarrer en 2010.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT			
			2010	2011	2012	2013
Espaces publics centre port APV 27	7 700 000,00 €	72 609,16 €	622 330,00 €	3 500 000,00 €	1 800 000,00 €	1 705 060,00 €

Des subventions sont attendues à hauteur de 1 284 000 € à partir de 2011.

10 – Pontons du Grau d'Agde

Il s'agit de la réhabilitation des terrasses commerciales sur l'Hérault au Grau d'Agde.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT 2010
Pontons du Grau d'Agde APEV 28	700 000,00 €	143 055,39 €	536 940,00 €

11 – Centre Aquatique de Champs Blancs

Cette AP a été votée par délibération du 11 juin 2009. Il s'agit d'une contribution de la ville au financement de la construction d'un Centre aquatique sur Agde, sis aux Champs Blancs, sous la forme d'un fonds de concours pluriannuel d'une durée de 17 ans.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT			
			2010	2011	2012	2013
Centre Aquatique Champs Blancs APB49	6 500 000,00 €	382 353,00 €	382 653,00 €	382 653,00 €	382 653,00 €	382 653,00 €

12 – Amélioration et entretien bâtiments

Cette AP est destinée à programmer et organiser les travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments. Elle est majorée des crédits en provenance d'autres enveloppes d'investissement courant affectées à l'entretien des bâtiments.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT			
			2010	2011	2012	2013
Amélioration et entretien bâtiments APB 01	3 134 000,00 €	528 307,34 €	805 436,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €

13 – Développement durable

Cette AP, d'une durée de 5 ans, a été mise en place dans le cadre du projet communal de développement durable. Elle concerne la réalisation de voies douces, l'acquisition de véhicules propres, et des travaux et installations dans les bâtiments permettant d'économiser l'énergie.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT			
			2010	2011	2012	2013
Développement durable APDD 02	1 660 000,00 €	181 676,90 €	479 690,00 €	380 000,00 €	282 500,00 €	336 130,00 €

Des subventions du Conseil Général sont prévues pour le développement des voies douces pour un total 60 000 € sur 2010. 220 000 € de subvention sont prévues au total pour cette AP.

14 – Environnement

Cette AP regroupe les investissements d'entretien, d'amélioration et de réalisations nouvelles sur les plages, les berges et les espaces naturels tels que les rechargements en sable, les postes de secours sur les plages, les jeux d'enfants...

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT			
			2010	2011	2012	2013
Environnement APEV 03	1 025 000,00 €	204 883,25 €	265 000,00 €	205 000,00 €	205 000,00 €	145 110,00 €

15 – Réseaux éclairage public

Cette AP correspond au financement des investissements de rénovation et modernisation de l'éclairage public réalisés dans le cadre du Partenariat Public Privé. Le paiement de la première échéance a été reporté à 2010.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT			
			2010	2011	2012	2013
Réseaux éclairage public APRE 04	11 400 378,00 €	330 000,00 €	454 000,00 €	481 000,00 €	520 000,00 €	

Une subvention de 48 292 € d'Hérault Energies est inscrite en 2010.

16 – Réseau pluvial

Ce sont les investissements de maintenance et d'amélioration du réseau pluvial.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT			
			2010	2011	2012	2013
Réseau pluvial APRP 05	700 000,00 €	99 338,33 €	180 650,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €

17 – Urbanisme

Cette AP permet de financer les acquisitions de terrains nécessaires aux opérations de voirie ainsi que les acquisitions dans le cadre du schéma d'interventions foncières.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT			
			2010	2011	2012	2013
Urbanisme APU 06	1 000 000,00 €	199 342,68 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €

18 – Voirie

Cette AP permettra de réaliser le programme d'amélioration de la voirie ainsi que d'effectuer l'entretien courant des revêtements de voirie et des petits aménagements de voirie.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT			
			2010	2011	2012	2013
Voirie APV 07	3 000 000,00 €	580 980,25 €	619 020,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €

Les trois autorisations de programme suivantes sont aujourd'hui terminés et peuvent donc être soldées

19 – Ecole de musique

La réalisation de cette AP (PBC 0601) a atteint la somme de 1 505 585,84 €.

20 – Aménagement du quai commandant REVEILLE

Le bilan définitif de l'aménagement du quai Commandant Réveille (PV0602) atteint la somme de 1 414 949,01 €. Ce programme a bénéficié d'une subvention du Conseil Général de 224 000,00 €.

21 – Réaménagement de la place du jeu de ballon

Cette AP (PV0606), a été réalisée à hauteur de 952 689,14 €, dont :

- 880 285,93 € sur le budget principal
- 13 256,71 € sur le budget de l'eau
- 59 146,50 € sur le budget assainissement.

II – BUDGETS ANNEXES

↳ EAU

1 - Gestion durable de la ressource en eau

Le programme qui porte sur la télésurveillance des comptages publics ou privés, l'autosurveillance des réseaux, l'optimisation de l'irrigation des espaces verts est programmé à partir de 2011, dans l'attente de la validation du projet et des attributions de subventions.

Autorisation de programme	MONTANT AP	CREDITS DE PAIEMENT	
		2010	2011
Gestion durable de la ressource en eau APE 08 01	1 215 136,00 €	0,00	1 215 136,00 €

Des subventions à hauteur de 50 % sont attendues de la Région et de l'Agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projet régional (508 000 €).

2 – Extension du réseau d'eau

Cette AP concerne la réalisation sur 5 ans des extensions de réseau d'eau.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT			
			2010	2011	2012	2013
Extension réseau d'eau APE1	1 500 000,00 €	286 486,19 €	112 913,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €

↳ ASSAINISSEMENT :

3 - Sécheur de boue

Il reste à payer le solde de cette opération.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT 2010
SECHEUR DE BOUE PA 0603	5 982 000,00 €	5 821 673,51 €	156 000,00 €

4 - Extension des réseaux d'assainissement

Cette AP se termine en 2010 avec le versement du solde des paiements.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT 2010
Extension des réseaux d'assainissement PA 0601	1 996 442,00 €	1 987 651,45 €	4 994,00 €

5 – Extension des réseaux d'assainissement 2009 - 2013

Cette AP est destinée à la réalisation des extensions de réseau jusqu'en 2013, avec des dépenses de 800 000 € en moyenne par an.

Autorisation de programme	MONTANT AP	REALISE ANTERIEUR	CREDITS DE PAIEMENT			
			2010	2011	2012	2013
Extension des réseaux d'assainissement 2009 – 2013 APA1	4 000 000,00 €	784 717,87 €	802 196,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €

Le conseil après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 32 POUR – 1 ABSTENTION : M. COUQUET**

- Adopte les autorisations de programme détaillées ci-dessus, fixant la limite supérieure des engagements à effectuer sur ces projets ainsi que la répartition prévisionnelle des crédits de paiement,
- Décide de solder les trois autorisations de programme, n° 19 à 21, terminées à ce jour.

11. Attribution de subventions aux associations

Il s'agissait de procéder au vote des subventions ordinaires annuelles versées aux associations locales. Quelques subventions pourront être proposées, au conseil municipal, ultérieurement.

Toutes les associations faisant l'objet de la présente répartition ont produit, à l'appui de leur demande, notamment un budget prévisionnel, un projet d'activités et un bilan de l'exercice écoulé.

I – SUBVENTIONS ORDINAIRES ANNUELLES

Secteur Sport

Associations	Subventions ordinaires
Académie Agathoise de Billard	1 000
Agathé Moto Club	1 000
A.C.P.A.	14 000
Agathé Tyché Athlétic Club	500
Agde Basket	47 000
Agde Hand-ball	27 000
Agde Marseillan Tennis de Table	2 000
Agde Marseillan Volley-Ball	70 000
Association sportive de Krav Maga	1 000
Association Sportive du Golf d'Agde et du Cap	4 500
Association de Sauvetage et de Secourisme	1 500
Aviron Agathois	9 000
Bi-crossing Agathois	800

Associations	Subventions ordinaires
Boule de la Tamarissière	500
Boxing club agathois	1 000
C.A.P.E.S. (centre archéologique d'études subaquatiques)	1 000
Cercle Nautique du Cap d'Agde	300
Club Agathéa Gym	400
Club d'Aéromodélisme Les Kamikazes Agathois	300
Club gymnique agathois	5 000
Club sportif de la Police Nationale	300
Compagnie des Archers Agathois	2 500
Club d'éducation canine agathois	300
Danse sportive agathoise	500
Elan Pétanqueur Agathois	1 000
Entente Agde judo jujitsu	500
Entente bouliste agathoise	760
Espace Nautique d'Agde et du Cap (ENAC)	11 000
Glacière olympique agathois	500
Harpon Club Agathois	1 300
Judo Club Agathois	8 000
Karaté Agathois Shotokan	1 000
Karaté Club agathois	1 500
La Boule du Cap	760
La Gaule Agathoise	1 000
Les Palangriers d'Agde et du Cap	500
Les Pétanqueurs Grauléens	760
Racing Club Olympique Agathois	160 000
Pétanque capagathoise du Môle	300
Rugby Olympique Agathois	140 000
S.N.A.G.A.T.	1 000
S.N.J.A. (joutes)	5 000
S.N.J.A. (rames)	1 000
S.O.R.A.C.	6 000
Association Sportive de Taekwondo	3 500
Tennis Club Agathois	8 000
Thon Club d'Agde et du Cap	500
Tir agathois	2 000
T.C.C.A.	38 500
Vélo Club Agathois	800
	586 580

Secteur Jeunesse

Associations	Subventions ordinaires
Maison des jeunes et de la culture d'Agde	60 000
	60 000

Secteur Culturel

Associations	Subventions ordinaires
Agde en scène	500
Association de Promotion des Archives d'Agde et sa Région (A.P.A.A.R.)	1 000
Association des Artistes Peintres Indépendants Agathois	3 000
A.M.P.H.O.R.A.	800
Amis des Musées d'Agde	1 200
Ciné Act	300
Groupe de Recherche Archéologique Agathois (G.R.A.A.)	2 300
Mangapolis	2 000
Neptune Astronomie	2 000
Association Philatélique Agathoise	250
Ensemble Vocal Mélopoïa	6 000
Femmes cultures Méditerranée	300
Groupe Agathois Maintenance Us et Costumes Ancestraux (GAMUCA)	600
I.B.I.S.	800
La Compagnie du sud	3 000
Les Objets Trouvés	3 000
Les Amis d'Agde	2 500
Les Amis des orgues d'Agde	3 000
Agde Musica Eolia	6 000
Patch Mer et Soleil	250
Parents d'élèves de l'Ecole de musique	700
Place de la Marine – Quartier des arts	800
Trait d'Union Bindestrich	1 500
	41 800

Secteur Environnement et Patrimoine

Associations	Subventions ordinaires
Association Syndicale Autorisée pour la Défense Rive Droite de l'Hérault	1 000
Association Syndicale Autorisée des Propriétaires des Verdisses	5 800
Saint Hubert club agathois	6 000
	12 800

Secteur Scolaire

Associations	Subventions ordinaires
Œuvre de Baldy	1 600
F.C.P.E.	700
FSE Collège PE Victor	1 200
FSE Collège Cassin	500
P.E.E.P.	700
FSE Lycée Loubatières	1 200
A.I.P.E.	700
	6 600

Secteur Patriotique

Associations	Subventions ordinaires
Amicale des Anciens Marins (A.M.M.A.C)	800
Amicale des Rapatriés d'AFN	650
F.N.A.C.A	800
Le Souvenir Français	500
L'Escouade	600
Les Médaillés Militaires	450
Union Nationale des Combattants (UNC)	800
	4 600

Secteur Festivités – Commerce – Tourisme

Associations	Subventions ordinaires
Amicale des jeux méditerranéens	600
Amicale des Gens du Nord	500
Comité des fêtes d'Agde	79 700
Comité des Fêtes du Cap	14 000
Comité des Fêtes du Grau	30 000
Club naturiste	1 500
Comité des fêtes de la Saint Pierre	15 000
Agde Le Cap Accueil	500
	141 800

Secteur Police - Sécurité

Association	Subvention ordinaire
Amicale de la police agathoise	1 300
Amicale agathoise sportive et culturelle	1 300
Prévention routière	1 000
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	700
	4 300

Comité des Œuvres Sociales

Association	Subvention ordinaire
Comité des Œuvres Sociales de la Ville d'Agde	157 460

Autres associations

Association	Subvention ordinaire
Le chat agathois	6 500

Il a été proposé d'allouer 1 022 440 euros de subventions aux associations.

Le conseil après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- Attribue une subvention aux associations désignées ci-dessus,
- Dit que les dépenses pour un montant de 1 022 440 euros seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au chapitre 65 du budget de la Ville.

12. Tarifs des halles, foires et marchés

Après consultation de la commission paritaire des marchés réunie le 9 novembre 2009, le conseil municipal a été appelé à se prononcer sur les propositions d'actualisation des tarifs des droits de place sur les halles, foires et marchés de la ville.

Le conseil après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- Fixe les tarifs des droits de place sur les halles, foires et marchés aux conditions suivantes :

Désignation	Tarif
Marchés annuels Abonné année, le mètre linéaire par marché (paiement par trimestre d'avance)	1,60 €
Marchés saisonniers hebdomadaires Abonné saison, le mètre linéaire par marché (paiement par saison, d'avance)	2,35 €
Marchés saisonniers journaliers Abonnés saison, le mètre linéaire par trimestre (paiement par trimestre d'avance)	61,20 €
Passagers, le mètre linéaire sur tous les marchés	2,60 €

Halles centrales /mois/ml (paiement par trimestre d'avance)	8,00 €
Marchés à thème :	
Foire d'automne et foire aux gras (1 jour) :	
- l'inscription	10,70 €
- le mètre linéaire	4,80 €
- les 8 mètres linéaires	16,30 €
- le mètre linéaire supplémentaire	5,10 €
Foire de Noël : le mètre linéaire/ jour	2,05 €
Marchés aux produits naturels : le mètre linéaire/jour	2,05 €

Vides greniers/jour :	
- le mètre linéaire	4,50 €
- les 8 mètres linéaires	16,20 €
- le mètre linéaire supplémentaire	4,50 €
<i>(paiement d'avance pour la durée du marché)</i>	
Ventes diverses (Chrysanthèmes...)	
par emplacement/ par jour	20,40 €
<i>(paiement d'avance pour la durée de l'exploitation)</i>	
Forains :	
- 0-25 m ² - le m ² par semaine	4,10 €
- 26-50 m ² - le m ² par semaine	3,50 €
- 51-100 m ² - le m ² par semaine	2,90 €
- 101-200 m ² - le m ² par semaine	2,55 €
- 201 m ² et plus - le m ² par semaine	2,05 €
<i>(paiement d'avance pour la durée de la fête)</i>	
Cirques :	
- petits métiers – par jour	46,50 €
- petits cirques – par jour	98,00 €
- grands cirques – par jour	278,00 €
<i>(paiement d'avance pour la durée de l'installation)</i>	
Expositions diverses :	
- véhicules (tourisme, utilitaires) par jour et par unité	18,00 €
- salons d'expo fj/unité	18,00 €
- véhicules publicitaires (but commercial) fj/m ²	18,90 €
<i>(paiement d'avance à la journée)</i>	
Artistes peintres :	
- les 2 mètres linéaires par jour	9,70 €
- les 2 mètres linéaires par soirée	6,30 €
Attractions manèges enfants :	
- manèges saisonniers le m ² par mois	11,20 €
<i>(paiement d'avance pour la saison)</i>	
- manèges annuels le m ² par mois	
*période du 01/10 au 31/03	5,60 €
*période du 01/04 au 30/09	10,20 €
<i>(paiement d'avance par période)</i>	

La tarification est établie au mètre linéaire pour une profondeur d'emplacement maximale de 2 mètres.

13. Gestion de la dette et couverture de risque de taux d'intérêt

Comme le prévoit la circulaire N° NOR-INT-B-92-00260-C du 15 septembre 1992 des Ministres de l'Intérieur et des Finances, les collectivités locales ont désormais la possibilité d'utiliser des instruments de couverture contre le risque de taux.

Cette réglementation donne un cadre annuel à ce type de décision. Aussi convient-il d'énoncer les principes à retenir pour l'exercice 2010, en tenant compte de l'évolution des marchés financiers, des anticipations et des nouveaux produits offerts par les banques.

La ville d'Agde souhaite poursuivre une politique de gestion active de sa dette avec l'objectif de minimiser la charge financière supportée par la collectivité. Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qui rendent les marchés volatils, elle peut recourir aux instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses de taux ou au contraire de profiter d'éventuelles baisses.

Pour pouvoir prendre des décisions avec souplesse et rapidité et saisir des opportunités sur le marché, la stratégie doit au préalable être clairement définie. Il a été proposé pour cet exercice, en application de la circulaire interministérielle précitée, de cadrer les procédures de décision.

Le conseil après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- 1 - Décide de protéger la Commune contre le risque de taux en recourant pendant l'exercice 2010 à des opérations de couverture de risque de taux d'intérêt, en fonction des opportunités offertes par les marchés et les produits des établissements spécialisés :
 - a - les opérations ne seront conclues qu'après mise en concurrence d'au moins deux de ces établissements ;
 - b - les opérations pourront être des contrats :
 - d'échanges de taux d'intérêt, fixant ou variabilisant une dette ;
 - encadrant la variation des taux d'intérêt : garantie de taux plafond, garantie de taux plancher, garantie de taux plafond et de taux plancher ;
 - avec options ;
 - dérivés des formules énoncées ci-dessus.
 - c - les opérations pourront être adossées aux emprunts de l'encours et aux emprunts nouveaux ou de refinancement prévus au budget 2010 (liste fournie en annexe) ; elles ne pourront globalement porter sur un montant supérieur à celui de l'encours global de la dette de la Ville ;
 - d - la durée de ces opérations ne pourra excéder 20 ans, et en toute hypothèse la durée d'amortissement résiduelle des emprunts auxquels elles sont adossées ;
 - e - les opérations pourront avoir comme index de référence tous les taux et index communément usités sur les marchés financiers, prioritairement dans l'Union Européenne

- 2 - Autorise le Maire pendant l'exercice 2010 :
 - a - à procéder à la consultation de plusieurs établissements financiers qualifiés et quand les conditions s'y prêtent à retenir les meilleures offres au regard des possibilités présentées par le marché à un instant donné et des économies espérées ;
 - b - à passer des ordres et à signer les contrats de couverture avec les établissements retenus, selon les modalités définies par la présente délibération ;
 - c - à résilier toute opération de couverture, avec ou sans indemnité, lorsque de nouvelles évolutions du marché permettent à la collectivité de tirer parti de cette fluctuation ;

- 3 - Approuve les modalités d'information du Conseil Municipal sur l'exécution de la politique de couverture de risque de taux en 2010 :
 - a - les principales caractéristiques et l'analyse coût / avantage des propositions des établissements consultés seront présentées aux instances municipales élues après réalisation de chaque contrat de couverture conclu ;
 - b - un tableau retraçant les sommes payées et les sommes encaissées par la Ville pour les opérations de couverture de taux depuis leur origine sera présenté à la clôture de l'exercice.

- 4 - Autorise le Maire à négocier avec les prêteurs selon besoins et opportunités, le réaménagement d'emprunts, avec ou sans indemnité, en vue de réduire la charge financière :
 - a - refinancement d'emprunts à taux fixe avec passage à un index monétaire ou obligataire ou à un taux fixe de plus courte durée ;
 - b - autres réaménagements d'emprunts : compactage, changement de profil d'amortissement, etc. ;

- 5 - Autorise le Maire à conclure des emprunts assortis d'options de tirages sur ligne de trésorerie.

14. Choix du titulaire pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre port du cap d'Agde

Par délibération du 5 novembre 2009, le Conseil municipal a approuvé le programme de l'opération relatif à la consultation de maîtrise d'œuvre pour la requalification du Centre Port du Cap d'Agde et autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen de maîtrise d'œuvre.

Cette procédure a donc été lancée afin d'attribuer les études et le suivi des travaux à un opérateur économique.

Six plis ont été reçus dans le délai imparti. Après ouverture par le pouvoir adjudicateur les plis ont été transmis à l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet Elan Développement, pour en effectuer l'analyse comparative.

Le jury s'est réuni le 28 janvier 2010 et s'est prononcé en faveur du candidat suivant, son offre étant jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres définis dans le règlement de la consultation :
 Groupement constitué des opérateurs économiques SAS Atelier Villes et Paysages, SARL Atelier Xavier Bohl et SA Egis Aménagement, co-traitants, SARL BLD WaterDesign et SA Egis Eau, sous-traitants, ayant pour mandataire la SAS Atelier Villes et Paysages, dont le siège social est situé 78, rue de la Villette 69425 LYON Cedex 03.

Le conseil après en avoir délibéré **DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS : 32 POUR – 1 ABSENTION : M. COUQUET**

- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre port du Cap d'Agde au groupement constitué des opérateurs économiques SAS Atelier Villes et Paysages, SARL Atelier Xavier Bohl et SA Egis Aménagement, co-traitants, SARL BLD WaterDesign et SA Egis Eau, sous-traitants, ayant pour mandataire la SAS Atelier Villes et Paysages, dont le siège social est situé 78, rue de la Villette 69425 LYON Cedex 03 ;
- De conclure ce marché de maîtrise d'œuvre sur la base des montants suivants :

Tranche	Mission	Taux de rémunération en pourcentage	Coût prévisionnel des travaux en € HT	Forfait initial de rémunération en € HT
Tranche ferme	M 1	1,50 %	6 300 000	94 500 €
	M 2	Sans objet	Sans objet	24 500 €
	M 3	4,70 %	3 200 000	150 400 €
	M 4	Sans objet	Sans objet	12 500 €
Tranche conditionnelle 1		5,20 %	700 000	36 400 €
Tranche conditionnelle 2		7,00 %	500 000	35 000 €
Tranche conditionnelle 3		4,50 %	900 000	40 500 €
Tranche conditionnelle 4		4,60 %	700 000	32 200 €
Tranche conditionnelle 5		5,00 %	300 000	15 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires ;
- De prélever les crédits correspondants à cette affaire sur le budget de la ville.

15. Délégation de Service Public pour les berges de l'Hérault – Choix du délégataire

Par délibération en date du 27 avril 2009, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion des Berges de l'Hérault.

Le délégataire devra assurer sur la durée de la délégation, la création de 100 nouveaux appontements, la rénovation de la moitié des pontons existants ainsi que la promotion et le développement des berges de l'Hérault.

A l'issu de cette procédure, il a été proposé de retenir la Société de Développement Economique d'Agde et du Littoral (SODEAL) pour assurer la gestion des berges de l'Hérault.

La Commission Consultative des Services Publics qui s'est réunie le 26 janvier 2010 a émis un avis favorable quant au choix du délégataire.

Le conseil après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE DES VOTANTS : 30 POUR – 1 CONTRE : M. COUQUET – 2 ABSTENTIONS Mme PASCUAL + PROC**

- Approuve le choix du Délégué,
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

16. Commission consultative des services publics locaux – Remplacement d'un membre

Le Conseil Municipal a désigné, le 3 Avril 2008, les représentants de la Ville au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ; le 5 Mai 2008 les représentants d'associations locales.

Par lettre du 11 Décembre 2009, l'association Notre Cap a communiqué à la Ville le nom de son nouveau Président, Mme Marie Chantal PERRET, nommée en Conseil d'Administration du 23 Octobre 2009.

Il a été proposé d'intégrer Mme PERRET au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le conseil après en avoir délibéré **DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS : 31 POUR – 2 ABSTENTIONS : Mme PASCUAL + PROC**

- De désigner les personnes suivantes en qualité de membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- Association NOTRE CAP, représentée par Mme Marie Chantal PERRET ;
- Association VIVRE AU CAP, représentée par M. Michel MIRMAN ;
- Association MALFATO, représentée par Mme Eliane ALVERNE ;
- CLUB des NATURISTES, représenté par M. Claude CHABERT ;
- Association du GOLF, représentée par M. Joseph SERMIER ;
- Association de l'ORDRE NATIONAL DU MERITE, représentée par M. Maurice ROLAIN ;
- Association AGATHE, représentée par M. Jean RAVAILLE.

17. Aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 (RD 51) – convention d'entretien avec le Conseil Général

Dans le cadre de la réhabilitation du Moulin des Evêques, la Ville souhaite réaliser l'aménagement des abords de ce site et en particulier celui de l'avenue du 8 mai 1945.

S'agissant d'une voie départementale, une délibération a été prise en séance du Conseil Municipal du 11 juin 2009, visant à définir les conditions de la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Il est nécessaire de passer une convention visant à définir les obligations techniques et administratives du département de l'Hérault et de la ville d'Agde en matière d'entretien de la RD 51 et de ses dépendances dans sa partie comprise entre le giratoire de la « Belle Agathoise » et la rue du Peyrou.

Le conseil a été invité à se prononcer et à autoriser M. le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention d'entretien entre le département de l'Hérault et la ville d'Agde.

Le conseil après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer pour la ville d'Agde la convention d'entretien entre le département de l'Hérault et la ville d'Agde concernant cette affaire,
- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal de la ville.

18. Aménagements des espaces publics autour du Moulin des Evêques – réalisation de la tranche conditionnelle 2 - Demande de financement

Le programme de l'opération consiste à réaménager les espaces publics autour du Moulin de Evêques.

Débutée en 2009, une première tranche de travaux a consisté en la réalisation du parvis et d'un bassin décoratif de type « lame d'eau » devant le bâtiment ainsi qu'à la mise en œuvre d'éclairages.

Une seconde tranche de travaux correspondant à la tranche conditionnelle n°2 du marché est programmée pour l'année 2010. Elle prévoit le réaménagement de l'avenue du 8 mai 1945 avec réfection des revêtements et mise aux normes des réseaux secs et humides.

Le coût de cette deuxième tranche de travaux est estimé à 245.000 € HT.

Afin d'améliorer l'ensemble de l'opération, le Conseil Municipal a été appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat et d'autres partenaires.

Le conseil après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- Approuve le projet d'aménagement de cet espace public tel que présenté ;
- Sollicite le partenariat et les financements les plus larges possibles pour la mise en œuvre effective de ce projet ;
- Autorise M. Le Maire ou son adjoint délégué à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat et d'autres partenaires

19. Création de pontons en Cœur de Ville - Demande de financement

Dans le cadre du projet de développement des quais du centre ville, la commune souhaite procéder à la création d'appontements le long du quai Alexandre Dreuille.

Le premier secteur concerné par la mise en place de ces ouvrages est situé sur un linéaire de 25 mètres en amont du pare-troncs et de la terrasse de la Casa Jeannot.

Le deuxième secteur concerné par la mise en place de ces appontements est situé au niveau de l'espace jeunesse, en remontant sur une distance de 50 mètres vers la Place de la Marine, cet ouvrage sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour la réalisation de ces appontements à usage libre, la ville sollicite le financement le plus large possible.

Le coût de cette opération est estimé à 200 000 € HT.

Le conseil après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- Sollicite le plus large partenariat financier possible,
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

20. Réaménagement de la place de la Glacière - Demande de financement

Ce réaménagement comprend une première phase de travaux qui consiste en la mise aux normes de tous les réseaux comprenant notamment le renouvellement du réseau d'eau potable, la mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif et la création d'un réseau pluvial ainsi que l'effacement des réseaux secs.

Une deuxième phase suivra qui prévoit l'aménagement définitif de la place avec la mise en place notamment de revêtements en pavés et de mobilier urbain.

Le coût global de cette opération est estimé à 165.000 € HT.

Afin d'améliorer l'ensemble de l'opération, le Conseil Municipal a été appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat et d'autres partenaires

Le conseil après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- Approuve le projet d'aménagement de cet espace public tel que présenté ;
- Sollicite le partenariat et les financements les plus larges possibles pour la mise en œuvre effective de ce projet ;
- Autorise M. Le Maire ou son adjoint délégué à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat et d'autres partenaires

21. Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) – Compte rendu d'activités à la collectivité – exercice 2008

Le compte-rendu d'activités à la collectivité locale (C.R.A.C.L) pour l'exercice 2008, réalisé par la S.E.B.L.I concernant le P.R.I du Centre Ancien de la ville d'Agde, a été présenté, conformément au cahier des charges de la Convention Publique d'Aménagement approuvée par délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2002, complétée par les avenants N°1, 2, 3, 4 et 5.

Le détail des opérations 2008 ou en cours début 2009 est repris dans le compte rendu d'activités, annexé à la délibération et, soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 25 POUR – 7 CONTRE : Mme GARRIGUES + PROC, M. TROISI + PROC, Mme PASCUAL + PROC, Mme DUBOIS – 1 ABSTENTION : M. COUQUET**

- Approuve le bilan actualisé,
- Approuve le compte rendu d'activités,
- Approuve la liste des acquisitions et cessions de l'exercice.

22. Création d'une servitude de réseau sur la parcelle communale MO 0090

Les propriétaires des parcelles MO 0175 et MO 0193, situées route de Guiraudette, ont sollicité la Commune pour la création d'une servitude de réseau sur la parcelle communale MO 0090, ceci afin de permettre le raccordement des deux propriétés au réseau d'eaux usées présent sur la route.

Suivant l'estimation réalisée par le service de France Domaine et après accord des propriétaires des fonds bénéficiaires, la parcelle communale MO 0090 pourrait ainsi être grevée d'une servitude de réseau moyennant le paiement de 1 600 € H.T. au profit de la Commune.

Les frais d'acte seront à la charge des propriétaires des fonds bénéficiaires.

Il a été demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'une servitude de réseau sur la parcelle communale MO 0090, moyennant le paiement de 1 600 € H.T. au profit de la Commune et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette création.

Le conseil après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- Décide la création d'une servitude de réseau sur la parcelle communale MO 0090 au profit des fonds correspondant aux parcelles MO 0175 et 0193, moyennant le paiement de 1 600 € H.T. au profit de la Commune,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette création.

23. Elargissement des chemins du Perdigal et du Petit Quist – Acquisition amiable d'une partie de la parcelle MK 41
Dans le cadre des opérations n°37 et 42 du Plan d'Occupation des Sols visant à élargir les chemins du Perdigal et du Petit Quist, la commune doit acquérir la parcelle cadastrée section MK numéro 0570 d'une surface de 256 m², issue de la division de la parcelle MK 0041.

En application du permis de construire n° 034 003 88 P1286 du 23 février 1989, la Commune peut acquérir la parcelle MK 0570, comme suit :

- 190 m² à titre gratuit en application des dispositions des articles L 332-6-1 et R 332-15 du Code de l'Urbanisme,
- 66 m² à titre onéreux pour un montant de 11 550 € H.T., suivant l'estimation réalisée par le service des domaines (175 € / m²).

Il a été demandé au Conseil de se prononcer sur l'acquisition de la parcelle MK 0570 nécessaire à l'élargissement pour un montant de 11 550 € H.T., de solliciter le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

Le conseil après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- Décide d'acquérir la parcelle MK 0570 nécessaire à l'élargissement pour un montant de **11 550 € H.T.**,
- Sollicite le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

24. Elargissement des chemins du Perdigal et du Petit Quist – Acquisition amiable d'une partie de la parcelle MK 114

Dans le cadre des opérations n°37 et 42 du Plan d'Occupation des Sols visant à élargir les chemins du Perdigal et du Petit Quist, la commune doit acquérir la parcelle cadastrée section MK numéro 0572 d'une surface de 217 m², issue de la division de la parcelle MK 0114.

En application du permis de construire n° 034 003 07 K0186 du 04 mars 2008, la Commune peut acquérir la parcelle MK 0572, comme suit :

- 121 m² à titre gratuit en application des dispositions des articles L 332-6-1 et R 332-15 du Code de l'Urbanisme,
- 96 m² à titre onéreux pour un montant de 19 200 € H.T., suivant l'estimation réalisée par le service des domaines (200 € / m²).

Il a été demandé au Conseil de se prononcer sur l'acquisition de la parcelle MK 0572 nécessaire à l'élargissement pour un montant de 19 200 € H.T., de solliciter le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

Le conseil après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- Décide d'acquérir la parcelle MK 0572 nécessaire à l'élargissement pour un montant de **19 200 € H.T.**,
- Sollicite le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

25. Observatoire foncier : mise à disposition des bases de données des DIA du Conseil Général de l'Hérault

Il est rappelé au Conseil Municipal la convention de partenariat passée entre le Département de l'Hérault et la commune relative au soutien et à l'expertise que peut apporter ce dernier dans le domaine du foncier dans ses aspects juridiques et techniques.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a conclu en mars 2005 une convention de partenariat portant sur les mêmes objectifs et a construit un observatoire foncier en 2008, dont la fonction est de suivre l'évolution du marché foncier urbain mais aussi rural.

Cependant, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée n'étant pas destinataire des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) (à l'exception des cas où délégation lui est donnée), les productions de l'observatoire foncier du Département ne peuvent lui être communiquées que dans leur globalité à l'échelle du territoire intercommunal, sauf si la commune permet l'exploitation de ses propres données.

Compte tenu des compétences de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, de la nécessité de travailler en synergie et d'avoir une cohérence dans les actions foncières sur le territoire communal et intercommunal, il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée puisse accéder aux productions de l'observatoire foncier à l'échelle de notre commune.

Il a été proposé au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à exploiter les données de l'observatoire foncier du Département de l'Hérault relatives à notre commune.

Le conseil après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- Autorise la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à exploiter les données de l'observatoire foncier du Département de l'Hérault relatives à notre commune,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

26. Dénominations de voies

Suite à la réalisation d'aménagements ou de travaux publics ou privés, et afin de faciliter le repérage d'itinéraires et de lieux dans la commune d'Agde, il convient de dénommer plusieurs voies:

1/ Voie partant de l'avenue des matelots et desservant les parcelles KA 0011, KA 0015 et KA 0046 :

- Rue des Plaisanciers

2/ Voie desservant le centre de collecte des ordures ménagères :

- Impasse du Midi

3/ Voie partant de l'avenue du Littoral et desservant le chemin de Baluffe (dénommée jusqu'à lors Impasse du Littoral) :

- Rue du Littoral

Le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer sur ces dénominations et à autoriser M. Le Maire à signer les actes correspondants.

Le conseil après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- Décide d'attribuer aux lieux concernés, les dénominations proposées ci-dessus
- Autorise M. Le Maire ou son Adjoint délégué à signer les pièces s'y rapportant.

27. Indemnisation des frais de déplacement

La réglementation relative à la prise en charge des frais de déplacement a été modifiée à la suite de la parution du décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 qui a rendu applicable aux collectivités territoriales la réforme intervenue dans les services de l'Etat après l'entrée en vigueur du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Ainsi, les frais occasionnés par les déplacements des agents territoriaux sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué.

Les frais de déplacement sont dus aux agents dès lors qu'ils sont engagés conformément aux dispositions des décrets applicables et dès lors que le remboursement est autorisé, notamment par le biais de l'ordre de mission. Ainsi, ils constituent un droit pour les agents s'ils remplissent les conditions fixées par les textes.

Le remboursement des frais ne peut intervenir que sur présentation des pièces justificatives.

De même, les remboursements seront effectués en fonction des taux maxima en vigueur, précisés par arrêtés interministériels et dans la limite des inscriptions budgétaires.

Toutefois, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières (par exemple des déplacements dans des grandes villes), l'autorité territoriale peut décider, pour une durée limitée, de rembourser les frais réellement engagés lorsque le remboursement forfaitaire est très insuffisant par rapport aux sommes engagées.

Des avances sur le paiement des frais de déplacements temporaires pourront être consenties aux agents qui en font la demande, sur décision de l'ordonnateur.

Il a été proposé d'approuver les conditions de remboursement des frais de déplacements des agents de la Collectivité.

Le conseil après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- Approuve, les conditions de remboursement des frais de déplacements des agents de la Collectivité dans le cadre précité ;
- Dit que les dépenses correspondantes sont prévues et seront prélevées au chapitre 011 du Budget communal.

28. Modification du tableau des effectifs

Afin d'étendre les missions dévolues au sein des services municipaux, il convient de modifier le tableau des effectifs pour permettre :

- de procéder aux nominations consécutives aux avancements de grade des agents communaux,
- de procéder au recrutement d'un agent

A ce titre, il a été proposé de créer :

Filière Police Municipale

- Cadre d'emplois des Chefs de Service de Police Municipale

1 emploi de chef de service de police municipale de classe supérieure à temps complet

- Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale

7 emplois de brigadier chef principal de police municipale à temps complet

Filière Animation

- Cadre d'emplois des animateurs Territoriaux

1 emploi d'animateur territorial à temps non complet

Le conseil après en avoir délibéré **DECIDE A L'UNANIMITE**

- la création :
 - d'un emploi de chef de service de police municipale de classe supérieure à temps complet,
 - de sept emplois de brigadier chef principal de police municipale à temps complet,
 - d'un emploi d'animateur territorial à temps non complet,
- que l'échelle de rémunération est fixée par les règles statutaires en vigueur,
- que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Le Maire
Gilles D'ETTORE



Le Secrétaire de séance
Sébastien FREY
1^{er} Adjoint au Maire

